

E 4708

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2008-2009

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 4 septembre 2009

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 4 septembre 2009

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Proposition de virement de crédits n° DEC18/2009 - Section III -
Commission - du budget général 2009 (DNO)**



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 22 juillet 2009 (24.07)
(OR. en)**

12219/09

FIN 269

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: M. Algirdas ŠEMETA, membre de la Commission européenne
Date de réception: 20 juillet 2009
Destinataire: M. Fredrik REINFELDT, président du Conseil de l'Union européenne

Objet: Proposition de virement de crédits n° DEC18/2009 - Section III -
Commission - du budget général 2009 (DNO)

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - DEC18/2009.

p.j.: DEC18/2009



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

BRUXELLES, LE 16/07/2009

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2009
SECTION III - COMMISSION TITRES 04, 40

VIREMENT DE CRÉDITS N° **DEC18/2009**

DÉPENSES NON OBLIGATOIRES

EN EUROS

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 0402 Fonds social européen

ARTICLE - 04 02 17 Fonds social européen (FSE) - Convergence

CP - 4 139 550

DU CHAPITRE - 4002 Réserves pour les interventions financières

ARTICLE - 40 02 43 Réserve pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation

CE - 4 139 550

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 0405 Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (fem)

ARTICLE - 04 05 01 Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)

CE 4 139 550

CP 4 139 550

Introduction

Depuis sa création par le Règlement (CE) 1927/2006 du 19 décembre 2006, de nouvelles demandes d'interventions sont parvenues à la Commission.

Ce virement est destiné à pourvoir en crédits la ligne 04.050100 (Fonds européen d'ajustement à la mondialisation – FEM) en crédits d'engagement et de paiement pour satisfaire deux demandes: une demande d'intervention de l'Espagne (Catalunya) et une demande d'intervention du Portugal (Norte-Centro).

I. RENFORCEMENT

a) Intitulé de la ligne

04 05 01 - Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)

b) Données chiffrées à la date du 09/06/2009

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	p.m.	p.m.
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	2 694 300	2 694 300
	<hr/>	<hr/>
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	2 694 300	2 694 300
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0	0
	<hr/>	<hr/>
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	2 694 300	2 694 300
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	6 833 850	6 833 850
7. Renforcement proposé	4 139 550	4 139 550
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	N/A	N/A
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport au crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 09/06/2009	0	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

Le montant concerné de 4 139 550 euros fait l'objet de la présente demande de virement. Il s'agit de deux dossiers relatives au secteur textile.

Le premier dossier a été soumis par les autorités espagnoles. En Catalunya, près de 1 720 personnes ont été licenciés suite à la forte augmentation d'importation de produits de textile venant de l'Asie et d'Afrique du nord.

Le deuxième dossier a été soumis par les autorités portugaises. Dans la région du Norte-Centro, près de 1 588 personnes ont été licenciés suite à une délocalisation de la production vers des pays en Asie et en Turquie.

Les licenciements suivent les changements structurels importants des tendances du commerce mondial menant à des distorsions économiques considérables.

Cette demande de virement est liée à la demande de mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation adoptée par la Commission le 24/06/2009 [SEC(2009)824], [SEC(2009)826].

II. PRÉLÈVEMENT

II.A

a) Intitulé de la ligne

04 02 17 - Fonds social européen (FSE) - Convergence

b) Données chiffrées à la date du 09/06/2009

	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	4 912 100 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	-2 694 300
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	4 909 405 700
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	1 989 219 987
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	2 920 185 713
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	2 916 046 163
7. Prélèvement proposé	4 139 550
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	0,08%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport au crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 09/06/2009	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

La consommation actuelle sur cette ligne budgétaire ainsi que les prévisions jusqu'à la fin d'année permettent de proposer le prélèvement nécessaire pour doter en crédits de paiement cette intervention du Fonds de Globalisation.

II.B

a) Intitulé de la ligne

40 02 43 - Réserve pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation

b) Données chiffrées à la date du 09/06/2009

	CE
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	500 000 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	-3 384 300
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	496 615 700
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	496 615 700
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	492 476 150
7. Prélèvement proposé	4 139 550
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	0,83%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport au crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 09/06/2009	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

La réserve pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM), conformément au point 28 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière, a pour objet de fournir un appui complémentaire aux travailleurs affectés par les conséquences de changements structurels majeurs liés à la configuration du commerce mondial, afin de les aider dans leur réintégration sur le marché du travail.

La présente demande de virement, pour un montant total de € 4 139 550, concerne deux aides demandées pour une région de l'Espagne (€ 3 306 750) et une région du Portugal (€ 832 800) suite aux changements structurels importants des tendances du commerce mondial dans le secteur textile.